NOTE D'INFORMATION

CFG Croissance

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26047 en date du 01/04/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
SA au Capital de 5.000.000 Dh
Siège Social: 5/7 Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA 20 100
Tél: (212 22) 25 00 50-Fax: (212-22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG Croissance**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030470**
- Date et référence de l'agrément : **30/11/2020, GP20189**
- Date de création : **06/02/1995**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **10.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **Monsieur Driss BENCHAFFAI.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	**Responsable à contacter**
CFG Bank	Réseau bancaire CFG Bank
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **50% CFG 25 Flottant /50% CFG Bonds court terme (calculés et publiés par CFG Bank)**
- Objectifs de gestion : **Offrir aux souscripteurs un outil de placement performant qui procure, à moyen et long terme, une perspective de rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV sera en permanence investie dans les instruments financiers suivants avec un maximum de:

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors parts ou actions d'«OPCVM actions» et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.

- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors parts ou actions d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement de la SICAV est constitué de:

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public;

- Bons du Trésor ;

- Titres de créances ;

- Obligations garanties par l'état ;

- Obligations subordonnées ;

- Obligations subordonnées perpétuelles ;

- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;

- Parts ou actions d'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net du fonds ;

- Titres émis par les fonds de placement collectif en titrisation (FPCT) ;

- Titres émis par les organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;

- Titres émis par les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) ;

- Certificats de sukuk ;

- Instruments financiers à terme ayant pour sous -jacent des instruments financiers, des indices, des taux d'intérêt ou des devises ;

- Dépôts d'investissement auprès des banques participatives agréées conformément à la loi n° 103-12;

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

Enfin, la SICAV pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : **2 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques et morales)**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/01/1995**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Tous les jours ouvrés.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées en permanence au siège social de la société de gestion et du réseau placeur de CFG Bank. Elles sont publiées hebdomadairement dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion ou du réseau placeur de CFG Bank, tous les jours ouvrés avant 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

 Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription.

 Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3% HT maximum des montants souscrits dont 0,2 % HT incompressible acquis à la SICAV.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,2 % HT incompressible acquis à la SICAV.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions et les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat et de souscription enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de souscription et de rachat est égal à la valeur liquidative.**
 - **Toute autre exonération (hors part acquise) reste à la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **1,5% HT maximum. Les frais de gestion sont provisionnés et calculés à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par CFG GESTION, détenues en portefeuille. Ils sont réglés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais Commissaire aux comptes	30 000 dhs HT annuels
(2) Commissions AMMC	0,025% HT
(3) Frais Dépositaire	0,06% HT
(4) Frais Maroclear (mensuels)	300 dhs HT
(5) Frais Maroclear (trimestriels)	selon tarif en vigueur
(6) Publications	5 000 dhs HT
(7) Gestion financière, administrative et reporting	Frais de gestion -(1) -(2) -(3) -(4) -(5) -(6)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

SH